



**HAL**  
open science

## Les bâtiments d'archives en France (1983-2003)

Christian Hottin

► **To cite this version:**

Christian Hottin. Les bâtiments d'archives en France (1983-2003): De la rationalisation à l'émancipation. Actes de la treizième journée d'études franco-belge, " Les bâtiments d'archives: réalités d'aujourd'hui " (Mouscron, Belgique, 17 juin 2003), à paraître dans *Miscelanea archivistica studia*, Archives générales du Royaume et archives de l'Etat dans les provinces, Bruxelles, à paraître en 2006., 2003, Bruxelles, Belgique. pp.inconnue à ce jour. halshs-00010200

**HAL Id: halshs-00010200**

**<https://shs.hal.science/halshs-00010200>**

Submitted on 14 Apr 2006

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## LES BATIMENTS D’ARCHIVES EN FRANCE (1983-2003)

*(version préparatoire)<sup>1</sup>*

Christian HOTTIN

Mission ethnologie / Ministère de la Culture

Christian.hottin@culture.gouv.fr

S’interrogeant en 1960 sur l’avenir des bâtiments des Archives nationales, François Dousset rappelait les propos de l’ancien directeur général Charles Braibant, qui voyait dans les Archives « le grenier de l’histoire ». A cette métaphore, Dousset en ajoutait une autre, celle de « l’arsenal de l’administration »<sup>2</sup>. Dans un cas comme dans l’autre, les expressions employées suggèrent l’accumulation passive, le lieu de réserve situé en retrait de l’action intellectuelle ou politique, l’espace dépourvu d’une dynamique autonome. La traduction architecturale de ces représentations symboliques du lieu de l’archive est le « dépôt », et ce mot est encore à l’époque d’un usage courant pour désigner le bâtiment et l’institution.

« Grenier », « arsenal », « dépôt » : autant de termes qui apparaissent aujourd’hui obsolètes aux yeux des professionnels comme des utilisateurs. On aura toutefois garde de s’en tenir là, et, en célébrant la mort des images anciennes, de se féliciter d’avoir aujourd’hui des archives vivantes, promues « lieux de la mémoire écrite » d’une communauté humaine. En effet, si les mots ont changé, les acteurs aussi et la mutation des représentations ne peut se comprendre que dans l’analyse globale d’une transformation institutionnelle. Ainsi, un directeur des Archives de France ne dispose plus aujourd’hui d’un quasi-monopole de définition de que sont les archives : depuis la décentralisation, chaque collectivité, dans les projets de bâtiment qu’elle élabore, donne sa propre vision de cette institution. De même, les utilisateurs des archives ne sont plus uniquement les historiens ou les fonctionnaires : à cette conception ancienne de la fonction des archives dans la société, fortement organisée autour de deux pôles, s’est substituée l’idée – ou du

---

<sup>1</sup> Communication prononcée à l’occasion de la treizième journée d’études franco-belge : « Les bâtiments d’archives : réalités d’aujourd’hui » (Mouscron, Belgique, 17 juin 2003).

<sup>2</sup> François Dousset, « L’extension des Archives nationales et la décentralisation », *Gazette des Archives*, 4<sup>e</sup> trimestre 1960, nouvelle série n°31, p. 160-174, p. 173. Dousset était conservateur en chef, adjoint au directeur général des Archives de France.

moins la volonté - d'une relation ouverte entre un établissement et un panel de publics toujours plus différents, ayant chacun des attentes spécifiques.

Il ne saurait être question ici de rendre compte de la totalité de cette transformation, tant les facteurs qui entrent en jeu sont nombreux. En revanche, l'envisager du point de vue architectural offre un triple intérêt. D'une part, les acteurs politiques ou administratifs interviennent directement dans la réalisation des édifices et l'évolution de leur action dans ce domaine permet d'appréhender une partie des changements de rapports de force globaux. D'autre part, les bâtiments, conçus en fonction des besoins permanents ou changeants de l'institution et de ses partenaires, les traduisent dans l'espace. Enfin, le bâtiment, à travers les choix esthétiques manifestés par ses auteurs, est simultanément une des représentations de l'institution et la matrice de nouvelles images de l'établissement et de ses missions.

Ni prescriptive ni normative, l'approche choisie vise à considérer l'édifice comme le point nodal où se manifestent d'une manière particulièrement visible diverses tendances constitutives d'une mutation générale de l'institution.

On s'intéressera donc à l'histoire des bâtiments d'archives en France depuis la décentralisation de 1983 jusqu'au premières années du XXI<sup>e</sup> siècle ; les changements politiques, les nouveaux processus de construction et l'évolution du public sont autant de paramètres qui permettent de cadrer la transformation architecturale. Celle-ci peut s'appréhender par l'étude de quatre phénomènes : les choix liés à la localisation, le perfectionnement des techniques de conservation matérielle, l'ouverture de l'institution sur le monde extérieur et le sens conféré aux édifices par les choix esthétiques ou l'agencement des espaces. En s'intéressant à cette dernière question, on sera peut-être surpris de constater que la réalité contenue dans les métaphores anciennes n'est pas tout à fait morte et que les représentations contemporaines sont en avance sur la conception des édifices...

## **Le contexte de la production**

Il est ici principalement question de l'évolution dans les collectivités territoriales, mais il importe de considérer en parallèle la situation de l'échelon national.

Michel Duchein a décrit en tant que témoin et acteur la procédure administrative des travaux avant les lois de décentralisation. Les archives départementales étaient alors un service de l'administration préfectorale et les conseils généraux n'étaient pas encore émancipés. Jusque dans

les années 50, le bâtiment se trouvait souvent à proximité des bureaux de la préfecture (Morbihan, Meuse, Haute-Savoie) et parfois dans une de ses ailes (Bouches-du-Rhône). Avant 1950, la Direction des Archives de France n'avait pratiquement aucun pouvoir dans l'élaboration des projets, mais dans un contexte de déconcentration et non de décentralisation, c'était l'Etat présent dans les départements qui présidait à l'organisation des services. Un arrêté interministériel du 20 juin 1950 modifia la situation, en permettant à la direction centrale de participer au financement des travaux de construction et d'équipement des archives départementales par des subventions allant de 15 à 30 % des dépenses engagées<sup>3</sup>. Si l'administration centrale avait pu par le passé (en particulier grâce à son inspection générale) donner des avis sur les projets en cours, elle allait disposer d'un tout autre pouvoir, puisque sa capacité d'expertise était désormais doublée de moyens d'action. Un nouvel organe administratif, le service technique, fut chargé de l'instruction des dossiers. Tout en s'inscrivant dans un contexte général de production des bâtiments en masse et de recherche systématique de réduction des coûts de construction, les ouvrages des Trente glorieuses portent la marque de ce triple effort d'ordonnement architectural et administratif : normalisation, standardisation, typification. Le service technique fut alors aussi bien l'instance d'examen de dossiers au cas par cas que le lieu d'élaboration d'une doctrine, bientôt formalisée dans les différents textes de Michel Duchéin<sup>4</sup>. La dynamique enclenchée dans l'administration a rapidement trouvé un écho dans le milieu professionnel, puisque la revue de l'Association des archivistes français, la *Gazette des Archives*, publia dès 1958 un numéro largement consacré aux bâtiments<sup>5</sup>.

Les lois de décentralisation de 1983 ont consacré l'autonomie des conseils généraux (pour les 95 départements) et régionaux (pour les 22 régions). Les archives départementales sont devenues un service du conseil général, financé par lui, équipé par lui et largement pourvu par lui en moyens humains, alors même que la majorité des fonds conservés appartiennent à des administrations de l'Etat et que le directeur est toujours un fonctionnaire d'Etat. Le principe du contrôle « scientifique et technique » de l'Etat, mis en place avant la décentralisation, n'a pas été remis en cause par celle-ci, pas plus que sa capacité de peser sur les choix du conseil général par l'attribution de subventions. Au sein de la direction centrale, le département de l'innovation

---

<sup>3</sup> Michel Duchéin, « Les bâtiments d'archives départementales en France », *Archivum*, VI, 1956, p. 108-177, p. 116.

<sup>4</sup> Outre l'article cité ci-dessus, les étapes de cette réflexion sont : *Les bâtiments d'archives, construction et équipement* (Paris, CIA, 1966), *Archives Buildings and Equipment* (Münich, Saur K. G., 1977), *Les bâtiments d'archives, construction et équipement* (Paris, Archives nationales, 1985) et *Bâtiments d'archives ; vingt ans d'architecture française (1965-1985)* (Paris, Archives nationales, 1986). Michel Duchéin écrit dans ce dernier ouvrage un texte qui embrasse l'ensemble de la période.

<sup>5</sup> *Gazette des archives*, n.s. n°51, janvier 1958. Voir les textes de Henri Blaquière (« Bâtiments d'archives. Emplacement et conception générale », p. 6), Marcel Baudot (« Les bâtiments d'archives, techniques de construction », p. 16) et Pierre Durye (« Les rayonnages d'archives », p. 30).

technologique et de la normalisation, héritier de nombre des attributions du service technique, assure cette mission depuis la réforme de 2001.

La décentralisation ne prédestinait cependant pas les archives départementales à devenir, selon l'expression de Gilles Duchaffaut, « un outil de la politique culturelle du département »<sup>6</sup>. Expliciter ce phénomène en lui-même complexe dépasse le cadre de cette synthèse, mais certains facteurs structurels ont joué un rôle dans la transformation du service administratif préfectoral en institution culturelle départementale. Les archives conservent dans un cadre géographique prédéfini des informations qui, dans leur très grande majorité, entretiennent un lien de nature identitaire avec cet espace : cartes, plans, images et textes produits dans une zone et informant celle-ci. Cette conjonction ne se retrouve pas de manière aussi nette dans les autres établissements culturels de cette collectivité (bibliothèque de prêt ou conservation des musées). En outre, l'institution archivistique départementale s'incarne généralement dans un seul édifice, ce qui lui confère une visibilité accrue autant qu'une identification aisée, et est susceptible, par un effet d'entraînement, de favoriser l'éclosion de projets architecturaux ambitieux. *A contrario*, les bibliothèques départementales, qui sont à la tête d'un réseau maillant le territoire et les conservations des musées (souvent émietées en petits établissements) ne jouissent pas d'une pareille visibilité physique. Ces caractères propres aux établissements départementaux peuvent en partie expliquer que les archives, à cet échelon du complexe édifice institutionnel français, constituent un élément fort de la politique culturelle. En outre, le développement quantitatif du lectorat (notamment à travers la généalogie) a créé un espace possible pour l'affirmation du rôle des archives, faisant de celles-ci une pièce importante dans la mise en place progressive d'une stratégie de développement identitaire des départements. Cette hypothèse – à approfondir et à nuancer<sup>7</sup> – peut être étayée par un exemple dans lequel le rapport de force est inversé, comme en témoigne le relatif effacement des archives au niveau communal, échelon où les bibliothèques et les musées sont depuis longtemps les éléments importants de la vie culturelle<sup>8</sup>. Guy Braibant, conseiller d'Etat et fils de Charles Braibant, auteur d'un rapport sur les Archives, a souligné le contraste existant entre la bonne santé du réseau archivistique territorial et « la crise des

---

<sup>6</sup> Gilles Duchaffaut (directeur général des services administratifs du conseil général de l'Isère), « Les bâtiments d'archives comme un outil de la politique culturelle du département », *Bâtiments d'archives, bâtiments du futur*, actes des 2<sup>e</sup> journées internationales de la D.A.F. (Annecy, 27-28 mai 2003), à paraître.

<sup>7</sup> L'importance des archives départementales varie également en fonction de leur position par rapport aux autres institutions culturelles (souvent municipales) installées au chef lieu. On forme l'hypothèse que la visibilité des archives est plus importante dans les villes petites ou moyennes où n'existe pas de grand établissement patrimonial. Cette hypothèse est étayée par la relative perte d'influence des archives lorsque s'installe à proximité un « poids lourd » culturel, tel qu'un grand musée départemental (témoignage oral, 2002).

<sup>8</sup> Ici encore, il faut moduler cette affirmation en fonction de la taille des villes. Les plus importantes communes françaises, Marseille, Lyon ou encore Toulouse, sont dotées de bâtiments récents et bien équipés. Des cités plus modestes, telles que Douai ou Tourcoing ont également des archives bien logées... qui contrastent avec le dénuement d'autres dépôts.

Archives nationales » : « Quand on évoque la misère des archives, on pense toujours aux Archives nationales. Ceci est beaucoup moins vrai pour les départements. Depuis 50 ans la politique de construction des dépôts y est conséquente, et en partie financée par des crédits locaux. Les maires des grandes villes et les présidents des conseils généraux ont pris conscience de l’importance des archives, qui font partie intégrante du patrimoine »<sup>9</sup>.

Le contraste est également saisissant entre la situation des Archives nationales et celle des principaux musées nationaux ou de la Bibliothèque nationale de France. Dans ces institutions, le mouvement de modernisation des années 80 ou 90 s’est appuyé sur une hausse considérable des crédits de fonctionnement comme d’investissement, notamment à travers de grands projets architecturaux (Le musée d’Orsay, le grand Louvre, ou le site de Tolbiac pour la bibliothèque nationale). Par opposition, Guy Braibant fait observer que François Mitterrand ne s’est pas intéressé aux archives<sup>10</sup>. En effet, il n’y a pas eu sous sa présidence de projet d’une ampleur comparable à ceux évoqués ici : des aménagements et des extensions ont concerné les centres d’Aix et de Fontainebleau, tandis que le site parisien s’enrichissait d’un espace nouveau mais aux fonctionnalités limitées, le CARAN, qui devait rapidement se révéler inadéquat sur plus d’un point<sup>11</sup>. Le seul grand projet (et qualifié comme tel) fut celui du Centre des Archives du Monde du Travail de Roubaix, mais, trop excentré et dédié à un secteur marginal de l’activité archivistique (les archives issues de l’initiative privée collective, selon la formule d’Amable Sablon du Corail), il n’a jamais pu jouer un rôle moteur<sup>12</sup>. L’abandon du projet de Maison de la mémoire de la V<sup>e</sup> république à Reims<sup>13</sup>, la saturation des sites parisiens et bellifontains et la fermeture prolongée du CARAN sont quelques-unes des causes (à côté de nombreux facteurs administratifs ou scientifiques) de la crise ouverte que connaît l’institution depuis l’an 2000.<sup>14</sup> En dépit de quelques avis discordants<sup>15</sup>, nombreux sont ceux, au sein de l’institution ou parmi les

---

<sup>9</sup> « Un patrimoine en péril – La culture ne s’est pas toujours sentie responsable » Entretien de Guy Braibant avec Eric Pincas, *Historia*, n°678, juin 2003, p. 72-78, p. 72-73.

<sup>10</sup> « Un patrimoine en péril – La culture ne s’est pas toujours sentie responsable » Entretien de Guy Braibant avec Eric Pincas, *Historia*, n°678, juin 2003, p. 72-78, p. 72.

<sup>11</sup> *Bâtiments d’archives, vingt ans d’architecture française (1965-1985)*, Paris, Archives nationales, 1986, 202 p. Voir les textes de Claude Aureau (p. 103-112), Jean-François Maurel et Danièle Neirinck (p. 122-125) ainsi que Lucie Favier et Bernard Mahieu (p. 126-133).

<sup>12</sup> Sur la genèse du projet : Yvette Lebrigand, « Un grand projet de l’Etat : le Centre des Archives du Monde du Travail de Roubaix », *Gazette des Archives*, 2<sup>e</sup> trimestre 1988, n°141, p. 175-180. Yvette Lebrigand, « Le Centre des Archives du Monde du Travail », *Gazette des Archives*, 1<sup>er</sup> trimestre 1995, n°168, p. 50-57.

<sup>13</sup> Catherine Dhérent, « Reims, pourquoi ? comment ? », *Gazette des Archives*, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 1998, n°182-183, p. 158-166.

<sup>14</sup> Voir notamment : Vincent Duclert, « Les historiens et les archives, introduction à la publication du rapport de Philippe Béval sur les Archives nationales », *Genèses – Sciences sociales et histoire*, n°36, septembre 1999, p. 132-146. En document joint est publié : Philippe Béval, « Pour une stratégie d’avenir des Archives nationales – Document de travail remis à madame Catherine Trautmann, ministre de la Culture et de la Communication » (p. 147-161). Philippe Béval était alors directeur des Archives de France.

<sup>15</sup> Voir : Alexandre Gady, « Sauver les Archives nationales », *Commentaire*, n°100, hiver 2002-2003, p. 945-947, et : Nicolas Georges, « Mémoire de plomb, sur la crise des Archives nationales et la manière d’en sortir », *Commentaire*,

utilisateurs qui estiment que la solution passe par un grand projet architectural. Tel est le but de l'association « Une cité pour les Archives nationales », qui a tenu en novembre 2001 un colloque sur ce thème. Pierre Nora, après avoir évoqué le « moment musées » des années 80 et le « moment bibliothèques » des années 90 appelait de ses vœux pour la nouvelle décennie un « moment archives »<sup>16</sup>. Malgré un nouveau colloque en novembre 2002, il demeure aujourd'hui mort-né<sup>17</sup>. **[Depuis 2004 le projet est relancé : un terrain sur la commune de Pierrefitte a été choisi et l'architecte M. Fuksas a remporté le concours de sélection du projet architectural.**

**Voir : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/pierrefitte/index.htm>**

Plutôt que de tenter de retracer de manière linéaire les étapes de construction d'un bâtiment, il est intéressant de chercher à saisir le rôle joué par les acteurs, et en particulier les rapports qu'ils entretiennent les uns avec les autres<sup>18</sup>. En effet, comparé à la procédure simple que décrivait Michel Duchein pour la période antérieure<sup>19</sup>, on est confronté à un déroulement complexe, dans lequel interviennent de nombreux partenaires. Alain Sarfati, lui-même architecte, a fait état des difficultés rencontrées pour la construction du CAMT : l'architecte est successivement ou simultanément confronté à plusieurs maîtres d'ouvrage, au point de ne plus avoir d'interlocuteur de référence<sup>20</sup>. En dehors des témoignages oraux, les archives produites à l'occasion de ces opérations traduisent, par leur dispersion et leur émiettement, la difficulté qu'il y a à saisir la procédure dans le temps : pour le Centre de Roubaix on retrouve des archives du projet dans pas moins de six fonds d'archives distincts.

La collectivité territoriale joue bien entendu un rôle central, puisque c'est elle qui décide du lancement d'un projet, assure l'essentiel de son financement, en définit avec l'aide des programmistes les grandes lignes, organise le concours. Ce rôle central est-il toujours décisif dans la naissance du projet ? Nombreux sont les témoignages de conservateurs qui font au contraire état des difficultés rencontrées pour convaincre les élus de la nécessité d'un nouvel édifice. Dans la phase qui précède la construction, lorsqu'il faut débattre du choix du site ou décider d'un

---

n°100, hiver 2002-2003, p. 949-956.

<sup>16</sup> Pierre Nora, introduction à la table ronde « Les Archives, représentations et réalités », *Les Français et leurs archives*, actes du colloque organisé par l'association « Une cité pour les Archives nationales » au Conseil économique et social (5 novembre 2001), Paris, Fayard, 2002, 227 p.

<sup>17</sup> Voir : Hervé Liffra, « Archives nationales : les promesses de Chirac au placard », *Le canard enchaîné*, 20 novembre 2002, p. 5.

<sup>18</sup> On n'a pas procédé pour cette analyse à des dépouillements en archives, les informations proviennent principalement des témoignages recueillis en mars 2003 : « Concevoir et construire les bâtiments d'archives pour le XXI<sup>e</sup> siècle : nouveautés et perspectives d'évolution », séminaire international de l'Institut national du Patrimoine (Paris, 3-7 mars 2003). La publication des actes n'est pas prévue pour le moment.

<sup>19</sup> Michel Duchein, « Les bâtiments d'archives départementales en France », *Archivum*, 1956, p. 108-177, p. 115-116.

<sup>20</sup> Alain Sarfati, témoignage oral, séminaire de l'I.N.P., Paris, 3-7 mars 2003.

possible regroupement de plusieurs établissements, les tensions inhérentes à la politique locale peuvent interférer avec la logique propre au dossier, comme on l’a vu dans la Meuse, lorsque la vieille rivalité entre Bar-le-Duc et Verdun a un temps remis en cause la construction au chef lieu de département du nouveau bâtiment<sup>21</sup>. Une autre difficulté réside dans la spécificité et la rareté du programme. Les particularités de ce type de projet sont mal connues des élus, mais aussi des membres des services constructeurs des collectivités. Au cours de leur carrière au sein d’un département ces derniers seront confrontés à la construction de plusieurs collègues d’enseignement secondaire et développeront une familiarité avec ce type de réalisation, mais il y a de fortes chances pour qu’ils n’interviennent qu’une seule fois sur la création d’un centre d’archives. Projet relativement rare et objet architectural spécifique, le bâtiment d’archives risque de dérouter. Dans ces conditions, il est toujours plus difficile de convaincre, et il en outre plus délicat de parvenir à imposer une solution réellement adaptée aux besoins.

L’Etat central, à travers l’action de la Direction des Archives de France, est toujours présent dans les différentes phases d’un projet. Si l’inspection générale intervient parfois dans les premières étapes (par exemple pour le choix du site), le bureau des bâtiments assure l’essentiel de la charge de travail et de son instruction du dossier dépend l’attribution de la subvention. Le « contrôle scientifique et technique de l’Etat » se manifeste également par l’important effort de réflexion mené depuis 1996, date du premier séminaire de l’Ecole nationale du Patrimoine sur les bâtiments d’archives. Le rythme s’est accéléré en 2002, avec le projet d’un nouvel ouvrage sur les constructions réalisées depuis 1985 et l’idée d’un guide actualisé qui tiendrait compte des normes récentes et des débats en cours, ainsi qu’en 2003, grâce au séminaire de l’Institut national du Patrimoine<sup>22</sup> et aux journées d’études de la Direction des Archives de France<sup>23</sup>. L’administration n’est pas seule à s’intéresser à la question<sup>24</sup> : la réunion franco-belge de Mouscron trouve place dans ce mouvement d’ensemble, tout comme les journées d’études organisées par le LAHIC à l’EHESS<sup>25</sup>.

---

<sup>21</sup> « Archives baladeuses », *L’Est républicain*, 8 juillet 2000.

<sup>22</sup> Institut national du Patrimoine, « Concevoir et construire les bâtiments d’archives pour le XXI<sup>e</sup> siècle : nouveautés et perspectives d’évolution », séminaire international (Paris, 3-7 mars 2003).

<sup>23</sup> Direction des Archives de France, « Bâtiments d’archives, bâtiments du futur », 2<sup>e</sup> journées internationales (Annecy, 27-28 mai 2003).

<sup>24</sup> Pour un compte rendu de l’ensemble de ces manifestations : Christian Hottin, « L’architecture des bâtiments d’archives en France (1983-2003) : autour de quelques débats récents », *Livraisons d’Histoire de l’Architecture*, n° 6, à paraître en décembre 2002.

<sup>25</sup> LAHIC (Laboratoire d’anthropologie et d’histoire de l’institution de la culture – UMR 2558), « Le lieu de l’archive », journées d’études organisées par Daniel Fabre, Philippe Artières et Odile Welfel à l’EHESS (Paris, 19 et 20 juin 2003). Avec cette dernière manifestation la place physique et symbolique de l’archive dans notre société reçoit traitement nouveau, ni strictement fonctionnel, ni simplement architectural, mais bien à proprement parler anthropologique, comme en témoignent diverses contributions (Daniel Fabre, « L’écrivain et ses archives : le cas de Joë Bousquet », Valérie Feschet, « Armoires et coffres », Eric Mension-Rigau, « Archives châtelaines »). Des représentants des Archives de France ont pris part à ce colloque (Pascal Even, Elsa Marguin-Hamon et France Saïe-Bellaïsch, « La recherche du bâtiment idéal : modèles et réalités »).

Placé administrativement entre l’Etat et la collectivité territoriale, le directeur d’archives a vu son rôle en matière de bâtiments transformé par les lois de décentralisation. Lorsqu’il était fonctionnaire d’Etat à la tête d’une administration de même nature, il rendait compte à sa hiérarchie de l’avancement des travaux. La situation particulière qui est la sienne depuis 20 ans, mériterait pour être analysée d’être étudiée à partir d’entretiens systématiques, car cette position, les contraintes qu’elle crée et les avantages qu’elle peut procurer, semblent diversement appréciés selon les personnes interrogées, en particulier en fonction de leur âge et de leur formation initiale. Pour s’en tenir aux bâtiments, si convaincre sa collectivité relève parfois du parcours du combattant, il semblerait en revanche que ne pas dépendre directement de l’Etat affranchisse de certaines contraintes administratives. Faute d’une vision d’ensemble, on se reportera aux témoignages imprimés qui existent, en attendant mieux<sup>26</sup>. ***[Sur cette question, voir les travaux en cours de Stéphanie Quantin à l’EPHE]***

Jusqu’à une époque récente les projets concernant les archives ne retenaient guère l’attention des architectes, comme en témoignent la rareté des textes consacrés à ces édifices dans les revues spécialisées d’architecture. Ils sont plus nombreux depuis quelques années à s’y intéresser, et prennent volontiers part aux réunions avec les professionnels. Un trait marquant de l’évolution semble être la spécialisation de certains dans la construction de ce type d’édifice. Le plus représentatif est Bernard Feypell, qui depuis l’achèvement des Archives des Hauts-de-Seine s’est illustré dans la réalisation de nombreuses archives départementales (Seine-Saint-Denis, Val-d’Oise<sup>27</sup>, Seine-et-Marne, Manche, Dordogne, ainsi que dans le projet des futures Archives des Yvelines à Saint-Quentin). Dans ce cas, outre l’aisance qui va de pair avec une familiarité pour un type de programme, il existe une physionomie commune à la plupart des constructions réalisées, au point qu’après le « bâtiment Duchein », il est presque possible de parler du « bâtiment Feypell » pour désigner une génération d’édifices conçus depuis vingt ans. Pierre Noailly a également acquis une réelle expérience dans ce domaine, avec les bâtiments de la Sarthe, de la Réunion, ou du Centre d’archives de la Cour d’appel de Paris (dépôt d’archives intermédiaires), tout comme Gérard Buffière dans l’Essonne, aux Archives municipales de Metz ou à celles de la Communauté urbaine de Strasbourg. Ce dernier projet est réalisé avec les strasbourgeois Christian Denu et Jean Paradon, qui travaillent également aux nouvelles Archives de la Meuse. Enfin, les architectes parisiens qui ont précédemment remporté d’importants concours pour les Archives nationales construisent aujourd’hui des édifices pour les collectivités territoriales : Stanislas Fiszer, auteur du CARAN, en Eure-et-Loir, ou Alain Sarfati, à qui l’on doit le CAMT,

---

<sup>26</sup> *Plaisir d’archives, recueil de travaux offerts à Danièle Neirinck*, Mayenne, [éditions régionales de l’ouest], 1997, X-564 p. Voir les textes de Lucie Roux, Joël Surcouff et Sylvie Le Clech.

<sup>27</sup> Sur ces premières constructions, voir : *Bâtiments d’archives, vingt ans d’architecture française (1965-1985)*, Paris, Archives

dans l’Indre<sup>28</sup>. Alain Sarfati fait également partie de ceux qui ont su s’inspirer, dans la définition de leurs projets, des symboles que véhiculent les archives pour conférer à leur édifice une forme en adéquation avec sa mission.

A côté de ces acteurs traditionnels se manifeste l’action de personnes ou sociétés qui interviennent généralement à un moment précis du projet, apportant leur capacité d’expertise ou leur savoir-faire technique. Cette évolution n’est pas propre aux archives, et elle se rencontre dans tous les secteurs de la construction. Les bureaux d’études ont été les premiers<sup>29</sup>, mais il faut désormais compter avec les programmistes et d’autres experts. On retiendra le rôle des thermiciens. Ils sont notamment intervenus lors de la conception des futures archives de la Meuse et ont influencé les décisions des autres acteurs pour le choix entre la climatisation et l’inertie thermique (système de la « double peau »)<sup>30</sup>. Enfin, lors des projets complexes qui concernent plusieurs établissements, les directeurs d’archives sont amenés à travailler avec les responsables d’autres institutions culturelles, telles que les bibliothèques départementales de prêt (projet pour les nouvelles Archives départementales des Bouches-du-Rhône, ou projet « Hérault culture-sport »).

Si importants qu’aient pu être les changements administratifs ou l’évolution des relations entre les acteurs d’un projet, on ne rendrait compte qu’imparfaitement des conditions structurelles de développement d’une nouvelle génération de bâtiments si on ne replaçait cette dernière dans l’histoire récente du patrimoine et de l’institution culturelle. On est passé d’une conception des missions patrimoniales avant tout tournée vers la conservation à une vision qui n’envisage plus ces professions que dans une relation permanente entre conservation et communication<sup>31</sup> (qu’il s’agisse de celle des documents - pour les archives - ou de celle de l’institution – pour la Culture en général). En même temps que le concept de Patrimoine se dilatait jusqu’aux limites du « tout patrimoine » atteintes au début des années 90, ses usages et ses usagers se multipliaient. En archives, le phénomène le plus spectaculaire fut le développement de la généalogie et ses conséquences. La vie des archives en fut affectée comme celle des autres branches de l’institution culturelle, et les services connurent une augmentation sans précédent de

---

nationales, 1986, 202 p., p. 89-91 et 93.

<sup>28</sup> Les archives d’Alain Sarfati, dont le projet pour Roubaix (entrée 2000 026) et celles de Stanislas Fiszer, dont le projet pour le CARAN (entrée 2002 003), sont conservées au CAMT.

<sup>29</sup> Les CAMT conserve plusieurs fonds de bureaux d’études, dont celui du cabinet qui a suivi la réhabilitation de l’usine Motte-Bossut, Henri Decotignie-Marmier (entrée 2001 022).

<sup>30</sup> Pascale Verdier, « Un programme de bâtiment d’archives sans climatisation : l’exemple des Archives départementales de la Meuse », séminaire de l’I.N.P., Paris, 3-7 mars 2003. Voir *infra* pour la description technique du système.

<sup>31</sup> Sur les évolutions récentes du patrimoine en France, voir : Jean-Michel Leniaud, *L’utopie française, essai sur le patrimoine*, Paris, Mengès, 1992, IV-180 p. et *Les Archipels du passé, le patrimoine et son histoire*, Paris, Fayard, 2002, 360 p.

leur fréquentation. A la relation traditionnelle avec la société (les liens avec la recherche historique et les administrations productrices) se substitua dans les discours et les pratiques une situation inédite, qui plaçait l’institution face à un public, puis très rapidement face à des publics, lesquels devinrent objet de réflexion pragmatique pour les représentants des Archives<sup>32</sup> et d’études prospectives pour l’administration culturelle<sup>33</sup>. Ces différents travaux intègrent, sous forme de prescriptions ou par le biais d’entretiens<sup>34</sup> la dimension architecturale du rapport entre le public et l’institution, mais c’est précisément lorsqu’un nouveau projet de bâtiment voit le jour que la référence au public est la plus fréquente. Très présent dans les dossiers des programmistes, les textes des architectes et les compte-rendus des conservateurs<sup>35</sup>, le public n’est pas simplement le destinataire de certaines parties du programme (espaces d’exposition, salles de conférences, salles de lectures multiples offrant des caractéristiques adaptées à chaque catégorie de visiteur), il apparaît également dans la ligne de mire du projet non plus comme un paramètre de la réalisation, mais comme un objectif à atteindre à travers elle. Au delà du rassemblement des publics, on sent poindre le désir de captation de nouveaux publics, et de séduction par l’institution du « non-public » qui ne la fréquente pas encore<sup>36</sup>. L’argument du public est plus souvent évoqué pour justifier un nouveau projet que la conservation matérielle des documents ou l’engorgement des sites existants. L’augmentation de la fréquentation des archives est un facteur objectif de transformation architecturale des édifices, mais la perception de ce public (phénomène évolutif : on passe du « lectorat » aux « publics ») compte tout autant dans l’apparition de nouvelles fonctionnalités architecturales.

## Une nouvelle génération d’édifices

Préexistant à toute réalisation architecturale, mais conditionnant en partie sa vie future, se pose la question de la localisation du ou des édifices. Il s’agit en fait d’une question stratégique, représentative sur la longue durée des mutations de l’institution. Le premier bâtiment destiné aux Archives de la Meuse fut construit en 1911 dans la ville basse, à proximité de la Préfecture<sup>37</sup>. Le

---

<sup>32</sup> Gérard Ermisse, *Les services de communication des archives au public*, Paris et Munich, Saur K. G., 1994, 306 p.

<sup>33</sup> Lucien Mironer (dir.), *Les publics des archives départementales et communales, profils et pratiques*, Paris, Ministère de la Culture, 2003, 3 vol. (240, 144 et 136 p.). Une enquête semblable est en cours pour les Archives nationales.

<sup>34</sup> Lucien Mironer (dir.), *Les publics des archives départementales et communales, profils et pratiques*, Paris, Ministère de la Culture, 2003, 3 vol., annexes, vol. 1, 144 p. Ce volume rassemble un florilège d’entretiens avec des lecteurs.

<sup>35</sup> Archives de la Direction des Archives de France (Département de la normalisation et de l’innovation technologique, bureau des bâtiments). Dossiers classés par département.

<sup>36</sup> Voir : Christian Hottin, « Un bâtiment pour le public : attentes et besoins des utilisateurs », *Bâtiments d’archives, bâtiments du futur*, actes des 2<sup>e</sup> journées internationales de la D.A.F. (Annecy, 27-28 mai 2003), version en ligne : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/b%20timents%20d%27archives/index.html>

<sup>37</sup> « Les Archives départementales de la Meuse », *La construction moderne*, 19 avril 1914, p. 340-344, pl. 71-72.

deuxième, élevé à la fin des années 60, prit place entre ville basse et ville haute<sup>38</sup>. Il voisine avec les services de la Sécurité sociale et de la Caisse d'allocations familiales. Le troisième centre, dont la construction est engagée, sera implanté derrière la ville haute, non loin du Conseil général. Bien entendu, la linéarité presque parfaite d'une translation géographique qui épouse le transfert institutionnel et la mue du service de l'Etat en institution patrimoniale de la collectivité émancipée est trompeuse : on peut y voir un symbole, plus qu'une volontaire et consciente tentative de transformation des représentations spatiales d'une institution. *[à nuancer ; voir : « Bar-le-Duc : 1913, 1969, 2005. Les trois âges du bâtiment d'archives », Livraisons d'Histoire de l'architecture, n° 10, 2<sup>e</sup> semestre 2005 (numéro « Les bâtiments d'archives »), p. 65-85.]*

Centre ou périphérie ? Aux années d'après guerre animées d'une dynamique centrifuge, a succédé depuis de vingt ans un mouvement centripète qui ramène dans le centre ville les institutions auparavant transportées sur les marges. Il est net dans le domaine des universités (Amiens et Toulouse parmi de nombreux exemples). Il se manifeste aussi, avec un décalage, pour les centres d'archives, même si l'on continue à construire en périphérie (Archives départementales de la Moselle, de l'Aude ou encore de l'Oise). Le prix des terrains, la promesse d'une vraie réserve foncière, l'absence de contraintes sur la configuration de l'édifice à venir : autant d'arguments en faveur d'une implantation sur un terrain aux confins de l'agglomération. Revenons sur les exemples récents de bâtiments implantés en ville : les Archives municipales de Lyon, les Archives municipales de Marseille, les futures Archives départementales des Bouches du Rhône, le Centre des Archives du Monde du Travail de Roubaix<sup>39</sup>. Souvent, il ne s'agit pas de l'hypercentre, mais de quartiers en cours de conversion, de réhabilitation ou de requalification, d'anciennes zones urbaines déclassées par la proximité d'infrastructures portuaires ou ferroviaires, à moins qu'il ne s'agisse - comme à Roubaix - d'un tissu urbain ancien mêlant intimement industrie et habitat populaire. Sur ces dépouilles parfois gravement sinistrées de la société industrielle naissent de nouveaux centres, des quartiers émergents, dont les activités se diversifient. Sur ces sites rénovés, l'implantation d'un centre d'archives peut constituer (à condition que s'installent non loin de là d'autres institutions scientifiques ou culturelles) un bon positionnement stratégique à moyen terme. Les Archives de Lyon illustrent ce défi. Le cas des futures archives des Yvelines est proche de ceux évoqués ici ; à Saint-Quentin, on est près du centre ville, mais dans une ville nouvelle : la situation des archives doit être appréciée en fonction du rapport entre cette

---

<sup>38</sup> *Bâtiments d'archives, vingt ans d'architecture française (1965-1985)*, Paris, Archives nationales, 1986, 202 p., p. 63-64.

<sup>39</sup> Voir : Jean-Pierre Bondues, « Roubaix, du textile à la distribution et à la communication », *Historiens et Géographes*, n°331, mars-avril 1991, p. 126-140 (sur le CAMT : p. 134-138).

agglomération et Versailles, actuelle implantation de l’établissement, distante seulement de quelques kilomètres.

Un seul bâtiment ou plusieurs ? L’équation « une institution = un bâtiment, avec, si possible, le nom de l’une au fronton de l’autre » est enracinée dans les esprits. Une certaine méfiance entoure l’établissement multipolaire. Il est vrai que cette multiplication des implantations peut être coûteuse et préjudiciable au fonctionnement. Cela est surtout vrai lorsque cet émiettement est une situation subie et non pensée, lorsqu’elle traduit une suite de réponses ponctuelles et inadaptées au manque de place récurrent<sup>40</sup>. L’institution pâtit alors du manque de visibilité, le fonctionnement peut devenir problématique, l’accueil et le travail du public défectueux<sup>41</sup>. En anticipant sur les projets pour les Archives nationales, notons qu’il est prévu de conserver le site historique du Marais, et ce indépendamment de la construction d’un nouveau centre : outre la conservation des fonds anciens, les missions culturelles de l’ensemble Rohan-Soubise devraient se voir confortées<sup>42</sup>.

Édifice neuf ou édifice ancien ? Depuis plus de vingt ans, il est fréquent de réhabiliter des édifices industriels ou conventuels pour installer en leur sein des établissements culturels. Ce procédé diffère des ré-appropriations pratiquées aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles : on se contentait alors de travaux minimes d’adaptation et l’institution affectataire ne tirait aucun profit symbolique de l’image attachée aux lieux<sup>43</sup>. En outre, une réhabilitation, contrairement à une appropriation sommaire, n’est pas plus économique qu’une construction neuve, bien au contraire. L’histoire de la friche Motte-Bossut montre en outre que des problèmes techniques peuvent survenir lors de la transformation des locaux, d’où des surcoûts considérables<sup>44</sup>. Les Archives de la Somme, inaugurées en 1983 dans un ancien couvent de Visitandines, sont un des premiers exemples de réhabilitation réussie<sup>45</sup>. Les magasins sont enterrés sous le jardin, procédé également employé pour un projet plus spectaculaire, celui des Archives de l’Essonne au château de Chamarande.

---

<sup>40</sup> C’est le cas des Archives du Rhône.

<sup>41</sup> Voir les choix faits à Turin (Archives d’Etat) et Barcelone (Archives de la Couronne d’Aragon) : en Espagne le site initial a été conservé en raison de sa valeur architecturale, mais également de son implantation susceptible d’en faire un espace d’exposition et de représentation. Le nouvel édifice est situé dans une zone proche du centre. A Turin, on a tiré parti de la situation et de la qualité architecturale du bâtiment primitif pour donner aux Archives une vitrine institutionnelle. Interventions de María Luz Rodríguez Olivares et Isabella Massabo-Ricci, séminaire de l’I.N.P., Paris, 3-7 mars 2003.

<sup>42</sup> Sur la question des localisations, voir l’exemple canadien. Le centre de préservation de Gatineau, en périphérie d’Ottawa, est remarquable, mais cette implantation pose des problèmes de fonctionnement. La construction d’un deuxième bâtiment est envisagée, il devrait être doté d’espaces pour la consultation. Intervention de Lilly Koltun, séminaire de l’I.N.P., Paris, 3-7 mars 2003

<sup>43</sup> Voir, par exemple, les Archives de Tarn-et-Garonne installées dans une ancienne école normale. Une exception à ce principe est le maintien des Archives du Vaucluse dans le palais des papes d’Avignon.

<sup>44</sup> Il a fallu évider totalement une partie de l’usine pour édifier les dépôts et des affaissements se sont produits, d’abord dans la partie orientale, puis dans la zone occidentale de l’édifice. Le percement de la ligne de métropolitain a encore aggravé cette situation.

<sup>45</sup> *Bâtiments d’archives, vingt ans d’architecture française (1965-1985)*, Paris, Archives nationales, 1986, 202 p., p. 80-81.

Lors de ce chantier, les contraintes administratives (protection d'un monument historique) et naturelles (terrain marécageux) ont conduit l'architecte Gérard Buffière à installer les magasins sous la cour du château, tout en réalisant un système de double peau qui garantit leur étanchéité et leur inertie thermo-hygrométrique. Le rythme des réhabilitations s'est accéléré dans les années 90, en particulier avec les projets des Archives de Lyon (ancienne Poste), Marseille (manufacture des tabacs<sup>46</sup>), Metz et Toulouse (anciens réservoirs d'eau). Ce qui n'était parfois qu'une simple appropriation peut se transformer en réhabilitation lorsque le bâti ancien est restauré et complété par des locaux neufs, comme dans le Lot où les Archives, œuvre de Laurent Gouwy, Alain Grima et Jean-Luc Rames, gravitent autour d'une ancienne chapelle. Dans le même ordre d'idées, une simple extension peut modifier si considérablement le local existant qu'il s'agit en fait d'un nouvel édifice. Les Archives de la Manche, à Saint-Lô, offrent un exemple de ce type d'opération complexe. L'édifice initial, qui date de la reconstruction de la ville (après la destruction totale de 1944) était devenu insuffisant, tant en raison de la saturation des dépôts que du manque d'espaces culturels pour la politique voulue par le Conseil Général. En remodelant la configuration des bâtiments et en intégrant le dépôt ancien dans un ensemble plus vaste, les architectes Feypell et Poupard ont créé pour finir un nouvel édifice<sup>47</sup>.

Les récentes évolutions techniques en matière de conservation se placent dans la continuité des transformations antérieures, caractérisées par le souci de la préservation des documents contre tous les types d'agression. Les innovations contemporaines sont visibles à l'œil nu. Pendant une vingtaine d'années la physionomie extérieure des édifices a assez peu changé : le principe de la tour unique, parfois de grande hauteur (celle de Rouen atteint 80 mètres), a été abandonné dans les années 70, en même temps que le procédé constructif correspondant, la structure autoporteuse. De fait, les édifices des années 80 et 90 sont souvent composés de plusieurs silos distincts, qui donnent à l'ensemble une forme d'étoile à trois pointes (Corrèze, Haute-Vienne) ou d'éventail (Seine-Saint-Denis). Plus simple d'apparence, celui des Hauts-de-Seine (Feypell et Zoltowsky) est un des premiers où sont employés des planchers et piliers en béton indépendants de la structure des rayonnages<sup>48</sup>. L'image familière du bloc administratif de faible hauteur posté devant un groupe de magasins est aujourd'hui remise en

---

<sup>46</sup> Isabelle Langlade, « La friche de la Belle-de-Mai en reconversion », *10, rue bleue, histoire et reconversion d'une manufacture des tabacs*, Marseille, Parenthèses - Archives municipales de Marseille, 2003, 124 p., p. 104-116.

<sup>47</sup> En outre, l'institution renouvelée inscrit désormais son architecture dans un processus de sédimentation dont l'extension constitue la première étape. Ce type de choix, chaotique en apparence, aboutit parfois à des résultats heureux, comme à la bibliothèque de Göttingen, implantée depuis plusieurs siècles sur le même site et enroulée en colimaçon autour de son noyau primitif. Elmar Mittler, « Göttingen et Labrouste, une relation fortuite », *Des palais pour les livres, Labrouste, Sainte-Geneviève et les bibliothèques*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2002, 190 p., p. 112-129.

<sup>48</sup> Danièle Neirinck, « les bâtiments d'archives, évolution du concept et de la technique », *La pratique archivistique française*, Paris, Archives nationales, 1993, p. 536-572, p. 547-548.

cause par les nouveaux choix des architectes : les bâtiments les plus récents sont souvent compacts et les lieux de travail, de conservation et de communication s'inscrivent dans une même continuité de lignes architecturales. Dans le projet de Corinne Vezzoni pour les Archives des Bouches-du-Rhône, les magasins, enserrés de toutes parts par les autres locaux, disparaissent presque totalement à la vue des passants. Cette volonté d'insertion dans la continuité du paysage urbain, cohérente avec le retour des bâtiments dans le centre de villes et le respect croissant des architectes pour la trame urbaine traditionnelle, est encore plus manifeste à Aix-en-Provence, où Jean-Michel Battesti a imaginé pour l'annexe des Archives départementales une « boîte » organisée autour d'une cour intérieure<sup>49</sup>.

Les changements dans la structure des magasins ne concernent pas uniquement la stabilité de l'édifice et sa résistance aux incendies, puisque, dans divers projets en cours, quand on discute de la structure des parois, la conservation matérielle des documents est directement en cause. Le système de la « double peau », initialement développé en Europe du nord (Schleswig-Holstein) est sensé constituer une alternative à la climatisation en garantissant au bâtiment une inertie thermique suffisante. Ce procédé s'applique aussi bien aux dépôts enterrés qu'aux silos en élévation. Gérard Buffière l'a mis en œuvre à Chamarande, Corinne Vezzoni l'a projeté pour le futur bâtiment des Bouches-du-Rhône, tout comme Christian Denu et Jean Paradon pour les Archives de la Meuse. Si le principe de base est celui de la bouteille thermos, avec la création de deux enveloppes enchâssées l'une dans l'autre et séparées par un vide, il est possible d'apporter divers raffinements, comme en témoigne la conception des magasins des futures archives des Yvelines, œuvre de Bernard Feypell : « système à double peau avec murs des magasins en briques perforées ; pare vapeur en feutre bitumé élastomère collé à chaud sur le béton extérieur pour assurer l'étanchéité à la vapeur d'eau »<sup>50</sup>. On maintient l'ambiance thermique des magasins aux conditions requises en utilisant uniquement l'air extérieur filtré, qui est introduit de jour comme de nuit lorsque le besoin s'en fait sentir. Le projet de Denu et Paradon à Bar-le-Duc résulte d'une réflexion encore plus affinée, puisque la structure de chaque magasin tient compte de sa position par rapport aux rayons du soleil et que le système de double peau est complété par une climatisation d'appoint. Ces aménagements résultent des études menées par la directrice de l'établissement avec un cabinet de thermiciens<sup>51</sup>. Chère en investissement, la double peau est en revanche plus économique en termes de fonctionnement, contrairement à la climatisation classique.

---

<sup>49</sup> Jean-Michel Battesti, « Les Archives des Bouches-du-Rhône : le bâtiment d'Aix-en-Provence », séminaire de l'I.N.P., Paris, 3-7 mars 2003.

<sup>50</sup> Archives de la D.A.F. Dossier des Yvelines.

<sup>51</sup> Pascale Verdier, « Un programme de bâtiment d'archives sans climatisation : l'exemple des Archives départementales de la Meuse », séminaire de l'I.N.P., Paris, 3-7 mars 2003.

De même que l'enveloppe des magasins peut être modifiée en fonction de son environnement extérieur, les caractéristiques de ces espaces sont de plus en plus souvent déterminées par les documents qui s'y trouvent. Gatineau (Archives nationales du Canada) demeure, quelques années après son ouverture, l'édifice le plus abouti dans ce domaine. Les Archives nationales en France n'offrent rien de comparable. Pour cette raison, il faut signaler l'ingénieux dispositif mis au point pour les nouvelles archives de Haute-Savoie. Cet établissement dispose d'un fonds de plans, le cadastre sarde, d'un format tout à fait inhabituel ; la « mappe » la plus vaste, celle de Chamonix, atteint 61 m<sup>2</sup>. La conservation et la consultation de ces pièces ont posé aux concepteurs des problèmes spécifiques, résolus en réunissant en un même lieu ces deux fonctions. On s'est inspiré des réserves visitables, telles qu'elles existent dans certains musées<sup>52</sup>. La pièce communique avec la salle de lecture principale sans être pour autant en accès libre. Les mappes sont disposées sur de larges rayonnages compacts, à proximité de tables pour la consultation. D'autres, déjà numérisées, sont consultables sur deux postes informatiques. Le dispositif est lui-même transitoire, puisqu'une fois la numérisation achevée, les originaux ne seront plus accessibles aux lecteurs : cet espace sera alors exclusivement dédié à la conservation.

Les transformations des espaces de conservation peuvent toutes être appréhendées à travers le schéma d'un perfectionnement continu et linéaire des techniques de protection des documents. Cette unicité du processus contraste avec le foisonnement des dispositifs apparus dans les espaces d'accueil.

Les lieux ouverts public ont connu une mutation complexe, à la fois quantitative et qualitative. Elle se traduit par l'augmentation de la surface globale dévolue aux zones ouvertes et par l'accroissement des capacités de chaque espace, mais aussi par le développement de locaux dotés de fonctionnalités nouvelles. Accroissement quantitatif, pour commencer : lors de son inauguration en 1993, la salle de lecture du Centre des Archives du Monde du Travail faisait figure de « grande salle », avec ses 48 places complétées par trois salles de travaux de groupe. Dix ans plus tard, elle paraît presque petite, comparée à celles des Archives de la Sarthe (80 places), de l'Oise (90), des Yvelines (100) ou des Archives municipales de Lyon (80 places). Les extensions prévues aux Archives du Maine-et-Loire devraient conduire à l'ouverture d'une salle de 140 places. Le phénomène est identique pour les salles de conférences : 100 places dans la Manche, 90 dans l'Oise, et 200 pour Roubaix, qui demeure un record dans ce domaine. Ces espaces ne sont pas seulement plus grands, ils sont aussi plus nombreux. Le projet des Landes illustre le

---

<sup>52</sup> Musée du Président Jacques Chirac à Sarran (Corrèze).

recouplement de ces deux phénomènes<sup>53</sup> : le précédent établissement disposait d’une salle polyvalente unique de 75 m<sup>2</sup>. Le nouvel édifice comportera une salle d’exposition (100 m<sup>2</sup>), une salle de conférences (70 m<sup>2</sup>) et une de travaux de groupe (50 m<sup>2</sup>). On ne reviendra que brièvement sur les origines de cette évolution, déjà abordées lors des journées d’Annecy<sup>54</sup> : l’augmentation et la diversification du public ne sont pas seules en cause. La fréquentation des salles de lecture et des autres lieux accessibles aux visiteurs est devenue pour la profession comme pour les élus locaux un enjeu important dans le processus qui conduit à la construction d’un nouvel édifice. Même si les retombées financières sont modestes, la *prise de bénéfice* symbolique effectuée par la collectivité peut être très positive, d’autant plus que le contenu informatif des archives renvoie souvent explicitement à l’identité du territoire concerné par le projet.

Plutôt que de multiplier les exemples, on a choisi de s’intéresser à une salle de lecture récente, celles des Archives de Haute-Savoie (Jacques Lévy, architecte). Sur les 1073 m<sup>2</sup> ouverts au public, la salle principale représente un peu moins du tiers (325 m<sup>2</sup>) ; mais elle est complétée par une série d’espaces dotés de fonctions spécifiques qui gravitent autour d’elle : salles des microfilms (43 m<sup>2</sup>), du cadastre sarde (164 m<sup>2</sup>), du cadastre moderne (84 m<sup>2</sup>) et enfin une pièce pour les travaux de groupe (26 m<sup>2</sup>). La pièce centrale compte 50 places, toutes pourvues de prises informatiques. La lumière y pénètre largement grâce à la courbure de la paroi vitrée donnant sur le jardin, mais elle est tamisée par un système de stores modulables<sup>55</sup>. Une telle disposition est représentative de la diversification des formes de consultation apparue dans les années 50. Michel Duchein en relevait les prémisses lorsqu’il faisait état d’emplacements spécifiques pour le rangement des inventaires<sup>56</sup>. Dans l’émiettement actuel il y a plus qu’une division reprenant les étapes successives d’une recherche, puisqu’aux archives se manifeste depuis peu une segmentation des espaces liée à la répartition des types de lectorats. Celle-ci existe déjà *de facto*, par le biais de l’isolement des lecteurs travaillant sur microfilms. Le mouvement est plus avancé lorsque chaque partie de la salle de lecture est destinée à recevoir des personnes ayant *statutairement* un accès plus ou moins large aux documents. C’est le cas aux Archives des Yvelines : dans le futur bâtiment, la salle de lecture sera divisée en deux parties, la plus importante totalement en libre accès et dédiée aux supports de substitution (elle est qualifiée de « cyber-espace » dans le projet), la seconde pour les lecteurs qui consultent des originaux, et qui se rapproche d’une « réserve » de bibliothèque<sup>57</sup>. Pour l’architecte, l’aménagement de la salle de

---

<sup>53</sup> Archives de la D.A.F. Dossier des Landes.

<sup>54</sup> Voir : Christian Hottin, « Un bâtiment pour le public : attentes et besoins des utilisateurs », *Bâtiments d’archives, bâtiments du futur*, actes des 2<sup>e</sup> journées internationales de la D.A.F. (Annecy, 27-28 mai 2003), version en ligne : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/b%E2timents%20d%27archives/index.html>

<sup>55</sup> Dossier élaboré par Hélène Vialet, directrice des Archives de Haute-Savoie. Annecy, juin 2003.

<sup>56</sup> Michel Duchein, « Les bâtiments d’archives départementales en France », *Archivum*, VI, 1956, p. 108-177, p. 120.

<sup>57</sup> Archives de la D.A.F. Dossier des Yvelines.

lecture constitue un morceau de bravoure. Ce désir, joint à un financement généreux de la collectivité, permet la sanctuarisation de l'espace de travail purement intellectuel. Il est mis en valeur dans son rapport à l'extérieur, comme aux Archives de l'Aude (Bernard Feypell), où la vaste paroi vitrée offre aux chercheurs un panorama saisissant sur la Montagne noire. Le traitement de l'espace intérieur requiert encore plus de soins. Grande hauteur sous plafond, moquettes épaisses, harmonies de bois sombres ou clairs, finitions du mobilier, on pourrait accumuler les exemples : dans l'Oise, dans la Manche, ou encore dans la Moselle, où les caissons du plafond s'ornent de symboles héraldiques. Dans ces aménagements se lit l'influence des travaux de Stanislas Fiszer (CARAN, 1986) et Dominique Perrault (Bibliothèque nationale de France, 1997).

Les salles de conférences des centres construits entre 1955 et 1985 étaient généralement petites et dépourvues d'aménagements spécifiques permanents ; elles servaient en outre de salle d'exposition. Leur usage se restreignait à l'accueil de réunions confidentielles, telles que celles des sociétés savantes locales. Plus vastes et mieux équipées, les salles mises en place depuis dix ans peuvent servir de cadre à des colloques universitaires. La Haute-Savoie offre encore une fois un bon exemple<sup>58</sup>. Avec ses 80 places, la pièce est plutôt petite, comparée à celles de la Manche ou du CAMT. Cet amphithéâtre droit dispose de nombreux équipements individuels (sièges à piétement décentré, micro à chaque place) ou collectifs (régie pour le son et matériel pour tous les types de projection). Les salles d'exposition des services d'archives n'ont en revanche que partiellement achevé leur mutation et leur autonomie n'est pas toujours assurée, puisque diverses réalisations (Archives de la Sarthe par Pierre Noailly) sont dotées d'un hall d'accueil pouvant accueillir des expositions. On est loin du traitement muséal que semble appeler cet espace<sup>59</sup>. Albert Constantin, aux Archives de Lyon, est un des rares à avoir tenté de magnifier cette fonction. Sa démarche s'appuie sur la configuration initiale du bâtiment, la cour intérieure de l'ancienne Poste se prêtant bien à l'implantation d'une vaste salle. Plutôt que d'y loger l'espace de lecture, Constantin en fait le lieu des expositions, cœur du bâtiment, visible par les lecteurs, mais qui offre également aux visiteurs une vue sur la vie des archives<sup>60</sup>.

A travers l'apparition ou le développement de ces espaces se lit nettement la mutation fondamentale évoquée en introduction : le passage d'un lieu d'accumulation passive de l'archive, le dépôt, à un espace ouvert sur l'extérieur et en dialogue permanent avec lui par le biais de ces médias architecturés que sont amphithéâtres ou salles d'exposition. La transformation est réelle,

---

<sup>58</sup> Dossier élaboré par Hélène Vialet, directrice des A.D. 74. Annecy, juin 2003.

<sup>59</sup> Danièle Neirinck, « les bâtiments d'archives, évolution du concept et de la technique », *La pratique archivistique française*, Paris, Archives nationales, 1993, p. 536-572, p. 544.

<sup>60</sup> Albert Constantin, « Un projet architectural pour les archives de demain », *Archives municipales de Lyon*, Lyon, 2003, 12 p., p. 2-7.

et confortée par la persuasion des discours (on y inclura notre propos). L'examen des pratiques invite à la nuancer : dans l'esprit d'une collectivité, de tels lieux ne sont pas toujours destinés exclusivement à la promotion et à l'explicitation des archives, et des directeurs témoignent de la nécessité de résister face à la colonisation des espaces culturels par des manifestations sans rapport avec les missions de leur établissement. Dans les projets les plus récents (Bouches-du-Rhône et Hérault)<sup>61</sup>, les locaux des archives sont réunis à ceux des bibliothèques de prêt, voire de l'office des sports (autres services départementaux). La traduction architecturale de ces rapprochements institutionnels est la mutualisation de plusieurs espaces, dont ceux d'action culturelle. Apparaît alors inévitablement le problème de la gestion pratique de ces lieux et de la visibilité individuelle des différentes institutions en présence.

Plus généralement, par delà l'inflation des chiffres (le linéaire, le nombre de places... le coût total) et l'ambiance chatoyante des salles de lecture, se pose la question essentielle du sens, celui que propose l'architecte pour l'institution *via* son projet et celui que cette dernière construit à partir de l'édifice. Inspiré par Boullée, Cellérier imagina pour les Archives de l'Empire un palais immense et sévère<sup>62</sup>, capable d'enranger les papiers de toute l'Europe. Les grands dépôts élevés sous Napoléon III, avec leurs murs aveugles, enchâssent en leur sein le trésor des Chartes, cette « fabrique de la perpétuité »<sup>63</sup>. Les dépôts des Trente glorieuses, aux lignes rigoureuses et fonctionnelles, sont porteurs d'un message de rationalisation et de modernisation qui dépasse la représentation de la seule institution archivistique mais correspond bien, avec un peu de recul, au travail qu'elle effectua alors sur elle-même en développant les procédures de tri et en normalisant les pratiques descriptives.

En lien avec les tendances de la création contemporaine, qui accordent une large place au verre en tant que matériau, mais aussi en réponse à la crise identitaire ouverte par un livre au titre évocateur<sup>64</sup>, les architectes ont fait un grand usage du verre dans leurs projets. Entre forme et fonction, contenant et contenu, le verre inscrit dans la physionomie du bâtiment le désir de transparence et d'*aggiornamento* de l'institution. Un exemple, parmi d'autres : « Ce qui aurait dû être caché devient visible. Ce qui devait être fermé devient ouvert et essentiel. (...) Les Archives

---

<sup>61</sup> Corinne Vezzoni, « Les Archives départementales des Bouches-du-Rhône », séminaire de l'I.N.P., Paris, 3-7 mars 2003. Denis Eburdy et Serge de Poorter, « L'espace Hérault Culture-sport », *Bâtiments d'archives, bâtiments du futur*, actes des 2<sup>e</sup> journées internationales de la D.A.F. (Annecy, 27-28 mai 2003), à paraître.

<sup>62</sup> Bernard Mahieu, « Un projet pour Napoléon », *Bâtiments d'archives, vingt ans d'architecture française (1965-1985)*, Paris, Archives nationales, 1986, 202 p., p. 11-14. Vincent Duclert, « Les premiers lieux de l'archive : un palais de l'archive au quai Branly, le projet de Napoléon », *Le lieu de l'archive*, actes des journées d'études organisées par le LAHIC (Paris, 19 et 20 juin 2003). Publié dans : *Lieux d'archive. Une nouvelle cartographie : de la maison au musée* (dossier coordonné par Philippe Artières et Annick Arnaud). *Sociétés et représentations*, n° 19, avril 2005.

<sup>63</sup> Olivier Guyotjeannin et Yann Potin, « La fabrique de la perpétuité et les archives du royaume », *Revue de Synthèse*, à paraître en 2004.

deviendront ainsi un équipement culturel ouvert, acteur de la cité, générateur d’une dynamique urbaine »<sup>65</sup>. Cette plate rhétorique invite à préférer les projets où l’architecte, comme Jean-Michel Battesti à Aix-en-Provence, ose l’opacité du mur troué de rares ouvertures, comme une invitation à percer le secret de l’archive... A Périgueux, Bernard Feypell a dû composer avec une configuration du terrain délicate : l’accès au hall se fait par un long et étroit couloir. Si les parois sont percées d’ouvertures, la lumière ne pénètre cependant que par la verrière zénithale. Le visiteur doit faire effort pour parvenir au cœur de ce lieu un peu mystérieux.

A Roubaix, l’ilot Motte-Bossut a offert à Alain Sarfati d’autres possibilités<sup>66</sup>. Le bâtiment existant, une ancienne usine textile garnie de tours crénelées et de pignons flamands, offrait plusieurs registres d’interprétation : filature, château fort, prison... Dans la réhabilitation, ces niveaux de lecture restent perceptibles et sont parfois réemployés, comme en témoigne l’installation sur l’entrée principale d’une structure métallique évoquant un pont-levis médiéval. De même, puits de lumière et trémies peuvent renvoyer au monde carcéral. D’autres images apparaissent : les escaliers extérieurs pareils à des cheminées, les motifs colorés des portes ou encore les passerelles et les coursives filent la métaphore du paquebot transatlantique. Mais l’architecte ne donne pas tout le sens : il fixe le cadre de l’appropriation. La métaphore du paquebot fut rapidement réinvestie par les dirigeants de l’institution archivistique qui virent dans le CAMT un superbe paquebot... n’ayant du personnel que pour faire du cabotage ! La mission de l’établissement a en outre permis à ses utilisateurs de renouer symboliquement avec la fonction initiale de l’édifice, tout en transformant la représentation des rapports sociaux suggérée par l’architecture : de château fort patronal et lieu d’oppression de la classe ouvrière, le site est devenu espace de rencontre, ouvert aux réunions syndicales comme aux séminaires d’entreprises. Ce dialogue se prolonge dans la collecte des fonds, puisque les papiers des militants voisinent avec ceux des organisations patronales, faisant des archives, selon la formule d’Heinz Wismann, le lieu d’expression de la véritable démocratie<sup>67</sup>.

Réfléchir sur l’image qu’un bâtiment donne d’une institution devrait être pour cette dernière l’occasion de mettre en question son identité.

## Une dynamique illusoire ?

---

<sup>64</sup> Sonia Combe, *Archives interdites : les peurs françaises face à l’histoire contemporaine*, Paris, Albin Michel, 1996, 327 p.

<sup>65</sup> Albert Constantin, « Un projet architectural pour les archives de demain », *Archives municipales de Lyon*, Lyon, 2003, 12 p., p. 2-7.

<sup>66</sup> Alain Sarfati, « Le Centre des Archives du Monde du Travail », séminaire de l’I.N.P., Paris, 3-7 mars 2003.

<sup>67</sup> Heinz Wismann, « Philosophie et archives », *Les Français et leurs archives*, actes du colloque organisé par l’association « Une cité pour les Archives nationales » au Conseil économique et social (5 novembre 2001), Paris, Fayard, 2002,

Si les progrès techniques liés à la conservation ont leur importance, il semble toutefois que la mutation essentielle de l’architecture des archives françaises réside dans le développement spectaculaire des lieux d’accueil, qui trouve pour partie son origine dans les lois de décentralisation. Le lien entre une nouvelle génération de bâtiments et le transfert des services aux collectivités territoriales est perçu par tous, conservateurs ou lecteurs. L’enquête réalisée auprès des publics des archives départementales en livre quelques témoignages : « Certains ont réaménagé leurs locaux ; d’autres sont sortis des villes et le conseil régional [sic] je crois, construit un énorme bâtiment où alors là, tout est fonctionnel (...) » ou encore « Oui, je pense que ça a bougé... justement ! de part le changement de statut qui avait un côté positif, l’intervention des conseils généraux, dans le financement du bâti »<sup>68</sup>.

On a vu les améliorations matérielles considérables apportées par ce transfert, mais aussi les activités nouvelles induites par ces équipements. A travers eux, les archives montrent les documents qu’elles conservent et *valorisent*, selon l’expression consacrée, leurs fonds. Cette dynamique de valorisation est-elle la seule dont l’institution puisse se prévaloir ? Le fait est cependant que, bien avant le développement de nouvelles fonctions, les archives n’étaient pas le lieu passif que suggère le terme de « dépôt », mais bien un espace de décantation et de distillation de l’information, lieu physique d’une double opération matérielle et intellectuelle qui, à partir du matériau brut, contribue à constituer l’archive écrite en tant que telle. Cette activité est en définitive la seule qui soit spécifique à l’institution archivistique, puisqu’elle lui est pratiquement consubstantielle. Il se trouve que, hier comme aujourd’hui, c’est l’activité la moins visible et la moins lisible dans l’architecture des édifices. Pour dire les choses nettement, elle demeure souvent la partie la moins soignée et la moins rationnelle. On se prend à penser qu’elle devrait pourtant être montrée plus souvent, et que si la salle de tri est bien le cœur d’un bâtiment d’archives, elle devrait être physiquement au cœur de l’édifice, et non dans ses pieds. Les espaces de travail sont ceux où l’archive est signée, décryptée pour elle-même, et non pas source, matériau d’un discours extérieur. Dans les édifices contemporains on met en avant cette fonction de source, et non de signe, reproduisant ainsi dans l’espace les carences d’une discipline archivistique qui peine à saisir son propre objet...

Christian HOTTIN

Chef de la mission ethnologie

Direction de l’architecture et du patrimoine

---

227 p.

<sup>68</sup> Lucien Mironer (dir.), *Les publics des archives départementales et communales, profils et pratiques*, Paris, Ministère de la Culture, 2003, 3 vol. , annexes, vol. 1, 144 p., p. 16 et 22.

Une version remaniée de ce texte est à paraître dans :

« L’architecture des bâtiments d’archives en France (1983-2003) : de la rationalisation à l’émancipation », dans *Actes de la treizième journée d’études franco-belge, « Les bâtiments d’archives : réalités d’aujourd’hui »* (Mouscron, Belgique, 17 juin 2003), à paraître dans *Miscelanea archivistica studia*, Archives générales du Royaume et archives de l’Etat dans les provinces, Bruxelles, à paraître en 2006.

*Sur les bâtiments d’archives, voir les travaux en cours de Stéphanie Quantin à l’EPHE.*